



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	9	3

**OBJET : 29-2 - MUSEE PICASSO
- LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSEE
PICASSO - ACHATS, VENTES ET
ECHANGES 2011 - ETAT**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

993/12

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **30/03/12**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **03 AVR. 2012**

Pour le Maire,

Par délégué du Maire,

Ministre des Affaires européennes,
Le Maire Municipal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 23 mars 2012

Le vendredi 23 mars 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16/03/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAoui, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Audouin RAMBAUD
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Matthieu GILLI à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Serge AMAR, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Carine CURTET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAoui, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Depuis la reprise en régie municipale de la librairie-boutique du musée Picasso, il est régulièrement procédé à son réassort en ouvrages et articles dérivés.

Parmi les objets dérivés, on compte notamment des cartes postales, marque-pages, affiches, livres, répertoires, post-it, stickers, calendriers, plumiers, magnets, miroirs, montres, éventails, trousse, vaisselle, mugs, plats en verre, coupelles, textiles, tee-shirt, écharpes, carrés, étoles, cravates, tapisserie murale, housse de coussin, sac, trousse à maquillage, portefeuille etc.

Les annexes jointes à la présente délibération concernent :

- le journal des achats du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 pour un montant global HT de 189 765,02 € soit 210 249,13 € TTC (annexe 1) ;
- l'un inventaire de la librairie-boutique du musée Picasso au 10 janvier 2012 valorisé à hauteur de 153 076,70 € TTC (annexe 2) ;
- l'état des tarifs de vente appliqués en régie (annexe 3) ;
- l'état des produits à l'échange et écarts d'inventaire du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 pour un montant de 53,72 € TTC (annexe 4).

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes effectuées par la librairie-boutique du musée Picasso pour la période du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012 est de 334 035,18 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL


A l'unanimité

- **APPROUVE** l'état des acquisitions, ventes et échanges, enregistrés du 11 janvier 2011 au 10 janvier 2012, des produits de la librairie-boutique du musée Picasso, détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.29-2 - MUSEE PICASSO - LIBRAIRIE-BOUTIQUE DU MUSEE
PICASSO - ACHATS, VENTES ET ECHANGES 2011 - ETAT -

Date de transmission de 03/04/2012

l'acte :

Date de réception de 03/04/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM993-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120323-DCM993-12-DE

Date de décision : 23/03/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture